

Appel à projets « Transition Numérique de Martinique » : la date limite de dépôt est prolongée jusqu'au 15 octobre 2026

Matinik, 3 Septanm 2026

La Collectivité Territoriale de Martinique informe les porteurs de projets que la date limite de dépôt des candidatures à l'appel à projets « **Transition Numérique de Martinique** » est prolongée jusqu'au **15 octobre 2026**.

Pour rappel, cet appel à projets vise à soutenir des initiatives concrètes et innovantes permettant de renforcer la **compétitivité, la résilience et la souveraineté numérique de la Martinique**.

L'appel à projets s'articule autour de quatre volets prioritaires :

1. **La cybersécurité**, afin d'aider les entreprises à mieux protéger leurs systèmes d'information et leurs données
2. **L'intelligence artificielle**, pour soutenir des projets pilotes intégrant l'IA dans les métiers, les processus ou l'organisation des entreprises
3. **La structuration de la filière numérique**, afin de renforcer les dynamiques collectives, la coopération et la visibilité de l'écosystème numérique martiniquais
4. **La médiation numérique**, pour favoriser l'accès aux usages, aux équipements et aux compétences numériques pour tous.

Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un soutien financier du **Fonds européen de développement régional (FEDER)**, selon les modalités prévues par le règlement de l'appel à projets.

Les candidatures devront être déposées **exclusivement en ligne sur la plateforme e-Synergie, au plus tard le 15 octobre 2026**.

Aucun dossier transmis par courrier électronique ou postal ne sera recevable. Les porteurs de projets sont invités à anticiper leur dépôt afin de garantir la transmission complète de leur dossier dans les délais impartis.